

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

24 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 24 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à la Loi à tous les membres du conseil.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

2018-10-202 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Annulation de la résolution 2018-10-193 concernant le paiement du décompte # 2 pour le projet de la route de Grosses-Roches et adoption d'une nouvelle résolution;
5. Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour le creusage de fossés sur la route de Grosses-Roches et adjudication de travaux;
6. Vacances de la directrice générale et autorisation de prendre Mme Amélie Langlois pour le remplacement;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2018-10-203 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2018-10-193

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal annule la résolution 2018-10-193 concernant le paiement du décompte # 2 du projet de la route de Grosses-Roches considérant qu'il y avait une erreur dans les sommes à rembourser.

ADOPTÉE

2018-10-204 AUTORISATION DU PAIEMENT DÉCOMPTE # 2 AUX ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR PROJET TRAITEMENT DE SURFACE ROUTE DE GROSSES-ROCHES ET TRAVAUX DIVERS

Considérant que le service de génie civil de la MRC de La Matanie a procédé à un décompte progressif n° 2 en date du 4 octobre 2018 suite à une analyse et recommande le paiement des travaux exécutés en date du 30 septembre 2018, et ce, pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc. », se résument comme suit :

| Travaux | Cumulatif | Présente demande |
|---------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| . Travaux exclusifs à la Municipalité | | |
| . Travaux RIRL 90 % | 1 512 077.75 \$ | 1 004 096.69 \$ |
| . Municipalité 10 % | 168 008.64 \$ | 111 566.30 \$ |
| . Exclusif | | |
| Total (taxes incluses) | 1 680 086.39 \$ | 1 115 662.99 \$ |
| Retour de taxes | (145 943.58 \$) | (96 913.97 \$) |
| | 1 534 142.81 \$ | 1 018 749.02 \$ |

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 2 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 1 115 662.99 \$.

Que lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 334 dans le cadre du projet de traitement de surface et travaux divers de la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2018-10-205 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CREUSAGE DE FOSSÉS ROUTE DE GROSSES-ROCHES

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches décide d'adjuger le contrat pour le creusage de fossés à Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. pour une somme de vingt-huit mille cent cinquante-huit et cinquante et un 28 158.51\$.

Que ledit Conseil adopte le procès-verbal de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le mercredi 24 octobre 2018 à 11h05.

Que considérant que la municipalité avait un budget de 35 000 \$ pour faire les travaux et que la soumission est moindre, le conseil fera poursuivre le nettoyage de fossés au mètre linéaire tel que soumis dans la soumission pour la différence de la somme par la compagnie.

Que la présente résolution fait foi de contrat à intervenir entre l'entrepreneur et la municipalité de Grosses-Roches.

Que lesdites dépenses seront imputées à l'aide financière reçue du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour 2018.

ADOPTÉE

2018-10-206 EMBAUCHE DE MADAME AMÉLIE LANGLOIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches embauche madame Amélie Langlois au poste de secrétaire administrative au taux horaire de 16.00 \$/heure sur appel lorsque la directrice générale devra s'absenter ou lui donner de la formation pour l'exécution de certaines tâches

Que madame Amélie Langlois sera sous la supervision de madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière. Elle cumulera les tâches suivantes, à savoir :

- ✓ la perception des taxes, les dépôts, l'émission de permis de rénovation, la supervision des employés du Café du Havre, les payes, la préparation de réunions et toutes autres tâches que la directrice générale jugera de lui faire faire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question considérant qu'il n'y avait personne dans la salle.

2018-10-207 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 19 h 46.

ADOPTÉE

La présidente et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

*Victoire Marin
Mairesse*